



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2011

Convocation du 19 mai 2011

Conseillers	
Élus	11
En exercice	11
Présents	11

Membres présents :

Membres absents :

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

M. Roland KUHN, Adjoint au Maire, Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire
Mmes Élisabeth GUENNEUGUES et Marcelle WENDLING,
MM. Sten GUILLAUME - M. Philippe SCHAHL - René SCHEER - Raymond SCHUHMACHER -
Rémy SEYFRITZ - Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 avril 2011,
2. Dénomination de rue : lotissement Wehland,
3. Compétence tourisme : transfert à la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble »,
4. Schéma départemental de coopération intercommunale,
5. Acceptation de chèque : Groupama,
6. Divers et informations,

29/11. Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 avril 2011 :

Le procès verbal de la séance du 21 avril 2011 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

30/11. Dénomination de rue : lotissement Wehland :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation d'une nouvelle voie dans le cadre du lotissement Wehland,

Considérant qu'il convient de dénommer cette voie à l'instar des toutes les autres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'appeler cette rue : « Rue des Mérovingiens »,
- dit que les maisons situées à gauche de la voie en allant de la Rue des Pierres vers la Rue du Wehland porteront les numéros pairs,
- dit que les maisons situées à droite de la voie en allant de la Rue des Pierres vers la Rue du Wehland porteront les numéros impairs.

31/11. Compétence tourisme : transfert à la Communauté de Communes :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'art. L 5211-1 et suivants du CGCT relatif aux règles générales du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'art. L 1321-1 et suivants relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétences,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble » actuellement en vigueur par arrêté du 28 octobre 2010,

Vu le contrat de territoire signé le 10 juin 2010 avec le Conseil Général du Bas-Rhin et la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble » et notamment son volet « développement touristique »,

Vu la délibération n° II-14/2011 de la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble » du 13 avril 2011 adoptant le transfert de compétence « tourisme »,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de transférer à la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble », la compétence ci-dessous :
Dans le bloc des COMPETENCES FACULTATIVES, sont d'intérêt communautaire :**
 - **« Les missions dévolues à l'office du tourisme selon l'art. L 133-3 du Code du tourisme : assurer l'accueil et l'information des touristes, ainsi que la promotion touristique des communes de notre communauté de communes en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. »,**
- **d'approuver les nouveaux statuts ainsi complétés et annexés à la présente délibération.**
- **Conformément à l'art. L 1321-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.
Cette mise à disposition sera constatée par un procès -verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble ».**

32/11. Schéma départemental de coopération intercommunale :

Monsieur le Maire informe les Membres du conseil Municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le Département du Bas-Rhin a été transmis pour avis à la commune sous forme de C.D. Rom.,

Considérant que le projet présenté n'appelle que peu de remarques, il propose néanmoins que la décision finale du conseil municipal soit reportée à une prochaine séance de manière à permettre une discussion avec l'ensemble des collègues des communes membres de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble ». Cette concertation vise à adopter une position commune au regard des propositions faites par Monsieur Le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin.

33/11. Acceptation de chèque : Groupama :

Vu Le sinistre survenu sur les tonnelles en juin 2010, lors de la Fête de la St Jean,

Vu le remboursement proposé par les assurances GROUPAMA ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Décide d'accepter le chèque d'un montant de 480.- € correspondant au remplacement des toiles des tonnelles,**
- **Charge le maire d'établir le titre y correspondant.**

34/11. Divers et informations :

- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été déposées :
 - DP-067-354-11-C0004 : Monsieur REY Khaled, 1 impasse Bellevue à ODRATZHEIM pour la mise en peinture de leur maison en date du 29 avril 2011,
 - DP-067-354-11-C0005 : Monsieur HUBER Christian, 1 rue du tramway à ODRATZHEIM pour la mise en place d'une clôture en date du 29 avril 2011,
- La **Déclaration Préalable** suivante a été acceptée :
 - DP-067-354-11-C0003 : Monsieur KASSEL Jean-Loup, 8 rue principale à ODRATZHEIM pour la mise en place d'un abri de jardin en date du 10 mai 2011,
- Les **Permis de construire** suivants ont été déposés :
 - PC-067-354-11-C0004 : Monsieur WOLFF et Melle SCHAETZEL domiciliés 5 rue du soleil à OTTROT, ont déposé un permis pour la construction d'une maison individuelle au Lotissement Wehland en date du 24 mai 2011,
 - PC-067-354-11-C0005 : Monsieur SCHLOSSER et Melle HUSS domiciliés 25 rue Jacques Maritain à KOLBSHEIM, ont déposé un permis pour la construction d'une maison individuelle au Lotissement Wehland en date du 24 mai 2011,
- Le **Permis de construire** suivant a été accepté :
 - PC-067-354-11-C0001 : Monsieur CAILLIERET Patrick domicilié 4 rue de la bosse à STRASBOURG, pour la transformation en une maison individuelle du 3 de la rue principale en date du 9 mai 2011,
- Le Centre de Gestion nous informe que Groupama a dénoncé le contrat passé relatif aux **assurances statutaires** en raison de l'évolution de la sinistralité du contrat groupe. Une nouvelle consultation est proposée et nous restons dans l'attente des résultats à venir.
- Le **Défibrillateur** acheté dans le cadre d'une opération groupée initiée par la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » a été livré et sera installé sur la façade frontale de la mairie à côté des panneaux d'affichage qu'il conviendra de déplacer pour répondre aux normes d'installation.
- Monsieur le Maire rend compte des diverses réunions concernant le projet lié au devenir de **l'ancien bâtiment de l'école**. Le projet a été soumis pour avis à la Commission des Bâtiments en présence de l'architecte. De la même manière, il a été présenté aux Présidents, Trésoriers et Secrétaires des Associations Locales. Il ressort des divers avis recueillis, qu'il serait judicieux, pour permettre de maintenir l'accès à l'actuelle cour de l'école, de voir s'il est possible, au regard d'une éventuelle révision du P.P.R.I. de décaler la partie « **addition de construction** » plus au sud en direction du « Pont de la Mossig ». Pour le cas où cela devait s'avérer impossible ou insuffisant sur la zone concernée, le projet présenté sera considéré comme validé, permettant le dépôt du permis de construire ainsi que la poursuite des discussions. Dans cette dernière hypothèse, une discussion sera engagée avec les associations locales de manière à trouver une solution pérenne à l'installation du chapiteau hors des voies de circulation dans la mesure du possible.
- Dans le cadre d'une étude sur **l'assainissement non collectif** diligentée par l'Agence Régionale Alsace Bourgogne Franche Comté pour le compte du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, la seule rue concernée à Odratzheim est la **Rue de l'Usine**. Monsieur le Maire explique que chacun des propriétaires, au nombre de 3, a mis en place un dispositif d'Assainissement non collectif aux normes des exigences au moment de leur installation et qu'il est inconcevable d'envisager des travaux de raccordements au réseau public d'assainissement qui s'élèveraient à plus de 70 000.- euros HT. Ce secteur restera classé en zone d'Assainissement Non Collectif.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un **courrier de Monsieur Jean-Louis GARRÉ** par lequel ce dernier demande à la commune de lui transmettre la copie du Plan Local d'Urbanisme ainsi que l'ensemble des arrêtés pris dans ce cadre avec les dates de publication. Pour permettre d'avoir une idée plus précise des divers documents sollicités, Monsieur Le Maire se renseignera préalablement auprès du pétitionnaire et en informera le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion,
- L'arrêté de **fouilles** concernant le Lotissement « Hinter den Gaerten » a été adressé en mairie.
- **La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 28 juin 2011 à 20 heures.**

Le Maire
François JEHL